Mendiants et vagabonds au XIX e siècle. L'action caritative au XIXe s

Bruno Lepetit
le 15 novembre 2016

Sommaire

Sources 2
0. Prologue 2
1. Introduction 2
2. La pauvreté 3
2.1 Quelques données quantitatives 3
Volume global de la population pauvre 3
Composition de la population pauvre 4
Morbidité, motalité 4
2.2 Mécanismes de la pauvreté 4
3. Les motivations de l'action caritative 4
3.1 Des motivations pratiques 5
3.2 … mais aussi idéologiques 5
3.3 … qui vont donner naissance à des courants politiques 5
3.4 … et à des œuvres 6
4. Les œuvres charitables 6
4.1 Grande diversité d'inspiration 6
4.2 Grande diversité d'actions 7
4.3 Des tentatives de rationalisation de ces œuvres 8
5. L'action des pouvoirs publics 8
5.1 Relations entre public et privé 8
5.2 La solution carcérale 9
L'hôpital des pauvres 9
Le dépôt de mendicité 9
5.3 L'assistance 9
L'assistance par le travail 9
« Chez ma tante » 10
L'invention du bureau de bienfaisance 10
6. Epilogue : affirmation de l'assistance publique d'Etat à la fin du XIX e siècle 10

Sources

André Gueslin, *Gens pauvres, pauvres gens*, collection historique, Aubier, Paris, 1998.

Paul Christophe, *Les pauvres et la pauvreté, IIe partie du XVIe siècle à nos jours*, bibliothèque d'histoire du christianisme n° 12, Desclée, Paris, 1987.

ATD Quart Monde, *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, édition 2015, éditions de l'atelier & éditions Quart Monde, Paris.

0. Prologue

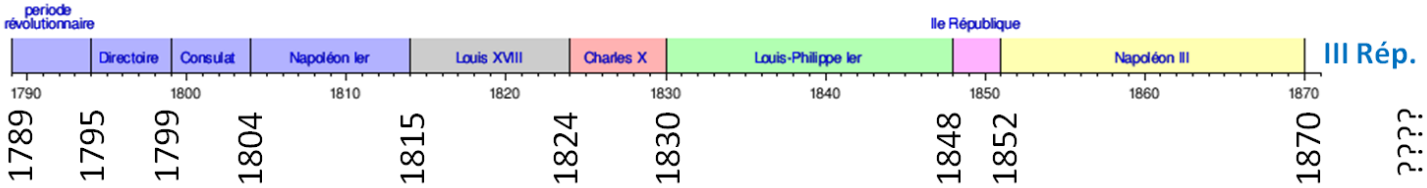

1. Introduction

faire une différence entre :

- pauvreté de populations intégrées socialement par le travail (petites exploitants, ouvriers) qui constituent une large majorité de la population française
- grande pauvreté, au sens où l'on ne peut assurer le minimum vital sans aide extérieure

On ne traite pas ici :

- du prolétariat (ouvrier et agricole) mais de la grande pauvreté, sous-prolétariat, Lumpenproletariat (Le terme est emprunté de l'allemand où le mot "Lumpen" veut dire "haillons"). NB : selon Marx, le lumpenprolétariat est incapable de mener une lutte politique organisée; son instabilité morale, son penchant pour l'aventure permettent à la bourgeoisie d'utiliser ses représentants comme briseurs de grève... Il ne fait pas l'histoire, il est suspecté par Marx de se vendre à la réaction si nécessaire.

- de la doctrine sociale de l'Eglise, mais de l'action caritative, privée ou publique.

1/4 monde : Dufourny de Villiers (p. 44) : en 1789, cherche à revendiquer des droits politiques pour les pauvres, créé les « Cahiers du 4e ordre » (=les plus pauvres) → 1/4 monde de Joseph Wresinski (1967), par rapprochement avec « pays du 1/3 monde » inventé par Alfred Sauvy dans les années 50 et « pays du 1/4 monde ».

DEFINITION DE LA PAUVRETE d'André Gueslin (p. 49), multidimensionnelle : *« Le 1/4 monde dans les pays riches rassemble des populations dominées qui manquent du **minimum vital** et du minimum en*

général compte tenu des usages sociaux, qui ont des ***comportements marginaux et se trouvent exclues*** *par l'absence de travail, par la difficulté de communiquer, par le sentiment de perte de dignité et d'humiliation par leurs comportements mêmes. Privées souvent de liens contractuels, elles se heurtent à des phénomènes de blocages permanents tels qu'elles ont les plus grandes difficultés pour s'intégrer voire seulement pour s'insérer socialement. »*

minimum vital : selon quel critère ?
- seuil de pauvreté, mais à quel niveau le définir ?
- absence de propriété, mais cela concerne une fraction élevée de la population (> 55%)
- absence de travail : mais elle peut être temporaire. D'autres peuvent avoir des petits boulots et être pauvres.
- avoir droit à un enterrement gratuit ? Mais données souvent absentes.

comportements marginaux et se trouvent exclues :
- marginalité : apparence physique repoussante, rapport au temps différente (il a tout le temps…), le pauvre est souvent à la lisière de la délinquance, ce qui renforce sa marginalité ; quand il travaille, c'est sans contrat (métiers du type : journaliers, porteurs d'eau, chercheur de métal, chiffonnier, côtier, ramasseurs de crottes…).
- exclusion : par l'absence de travail, valeur de la société capitaliste, ce qui empêche aussi l'association (syndicats…), vagabonds et bohémiens ont donc des droits limités
- parole du pauvre difficile (analphabétisation : 10% au milieu du XIXe siècle en Côte d'Or, p. 43).
- criminalité de la misère (p. 78) : vols de biens de nécessité : nourriture, habits… 3/4 de SDF dans les prisons (de l'Allier) pour les condamnations de moins de 1 an. + plaie de l'endettement : prisons pour dettes.

2. La pauvreté

2.1 Quelques données quantitatives

Volume global de la population pauvre
XIXe s : Pauvreté environ 10% de la population. 50% de la population n'a pas de succession et est donc précaire.
Il semble y avoir un certain recul de la pauvreté par rapport à l'Ancien Régime. A la Révolution, il y aurait de l'ordre de 10-20% de pauvres.
Aujourd'hui (ATD, p. 33) : « la pauvreté monétaire » définie sur la base du revenu médian : 1630 € mensuel en 2011 pour une personne seule (médian = le nombre de ceux qui ont un revenu supérieur est égal à celui de ceux qui ont un revenu inférieur).
- pauvre = 60% de ce revenu médian (=977 €) = 14.3 % de la population
- grande pauvreté = 50% de ce revenu médian (=814 €) = 7.9 % de la population
- très grande pauvreté = 40% de ce revenu médian (=651 €) = 3.5 % de la population
RSA socle = 499 €

Morale de l'histoire : Jn, 12, 8 : *« Des pauvres, vous en aurez toujours avec vous, mais moi, vous ne m'aurez pas toujours ».*

Composition de la population pauvre
les mendiants : > 60 ans=1/3 ; adultes inaptes au travail<1/2 ; enfants<1/3.

Morbidité, motalité
le **taux de morbidité** est le rapport entre le nombre annuel de malades et la population totale **:** plus élevée chez les pauvres. Du à : malnutrition, logements insalubres, exposition au froid…
le **taux de mortalité** est le rapport entre le nombre annuel de décès et la population totale : à la veille de la Révolution, 30-40 ‰, Fin XIX : 22 ‰ en moyenne, mais 32 ‰ dans Lille, ville pauvre (Aujourd'hui : 8.5 ‰).

2.2 Mécanismes de la pauvreté

Les **mécanismes individuels** de la déchéance, ceux de toujours : incapacité de se prendre en charge au début et à la fin de sa vie, incapacité de travailler suite accident/maladie, rupture d'équilibre familial (départ, décès…)…

Mais il y a aussi des **mécanismes généraux** :
certains sont **traditionnels** : Crises de sous-production agricole, type ancien Régime. Elles entrainent augmentation des prix : la dernière date de 1846-47.
→ augmentation des demandes d'assistance.

Mais d'autres sont **propres au XIXe siècle** :
1. le développement de *l'industrie* : elle attire la misère depuis les campagnes (celle de ceux qui fuient les crises agricoles et tentent leur chance dans les villes en développement), cette misère est plus visible dans les villes. L'industrie sécrète aussi la misère, en particulier lors des crises de sur-production industrielle périodiques (tous les 10 ans) : chômage
2. La fin des usages communautaires et la *pauvreté rurale* : la volonté de mieux gérer le domaine forestier et agricole lèse les plus faibles :
- droits de glanage (épis), chaumage (chaumes), grapillage (grappes),de vaine pature (paturage sur propriétés en jachère) remis en cause par la Révolution : 1791 : autorisation de clore sa propriété. Fortes résistances
- 1827 : nouveau droit forestier, qui prive les pauvres des droits d'usage des forêts
→ monarchie de juillet : 28% des délits sont forestiers+chasse+pêche

3. Les motivations de l'action caritative

3.1 Des motivations pratiques

- Hantise du désordre : On craint l'être marginal non intégré. On craint aussi une remise en cause de l'ordre moral. On défend la normativité sociale que l'on tient pour garante de l'ordre public.
- Défense de la propriété : les jurys semblent alors plus tolérants avec les crimes sexuels qu'avec les vols !
- Haro à la contagion : développment de l'Hygiénisme, les épidémies mieux connues sont moins vues comme des fatalités.
- une forme de devoir aristocratique : le geste charitable est valorisé socialement, il contribue à la sociabilité entre nantis (séances de confection entre dames, bal de charité…). « Comité des dames patronnesses des salles d'asiles » : haute société, à Paris, maris : 50% hommes de pouvoir politique, 25% hommes d'affaires, 25 % noblesse diverse. En province : 1/3 fonctionnaires, 1/3 hommes d'affaires, 1/3 notables propriétaires.

3.2 … mais aussi idéologiques

- chrétien, traditionnel : Les pauvres ont les « clefs du ciel » : leur faire l'aumône ouvre les portes du ciel. La charité est ainsi fondée sur l'espoir d'un gain supra-temporel.
- humanitarisme des Lumières, même si « philanthropie » et « bienfaisance » sont des termes forgés par des ecclésiastiques (Fénelon, « dialogue des morts », 1700 : « La philanthropie est une vertu douce, patiente et désintéressée qui supporte le mal sans l'approuver », et abbé de Saint Pierre, 1725 : « L'esprit de la religion et le but principal de l'Evangile, c'est la bienfaisance, c'est-à-dire la pratique de la charité envers le prochain »), les Lumières vont parler d'une « affection naturelle pour l'homme » qui fonde bienfaisance et philanthropie, qui devient recherche de bonheur commun. Tous les hommes doivent pouvoir se nourrir et travailler. Cet humanistarisme est lié en la croyance au progrès, rationalisation de la vie des individus et des collectivités. C'est l'Etat qui doit s'occuper de la bienfaisance. Déclaration des droits de l'homme (art. 21), avril 1793 : « La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler ». Difficile à mettre en œuvre !

3.3 … qui vont donner naissance à des courants politiques

- **catholicisme social** : le courant majoritaire est monarchiste, conservateur.

ex (gratiné…) : **Frédéric Le Play** (1806-1882), contre-révolutionnaire et réaction : « Les ouvriers européens » : cherche des solutions dans les « coutumes du passé » : 1789 aurait induit un accroissement de pauvreté. Il faut revenir à : l'observation des 10 commandements et de l'autorité paternelle, « constitution essentielle » ; à la religion et la souveraineté ; à la communauté, à la propriété, au patronage (respect du patron qui accorde sa protection), qui sont les 3 « matériaux ». En intégrant plus ou moins les acquis de la Révolution, ce catholicisme social peut se teinter de « catholicisme libéral ».

personnalités politique/publique du catholicisme social :

1e génération : Baron Joseph-Marie de Gérando (1772-1842), Alban de Villeneuve-Bargemont (1784-1850), Armand de Melun (1807-1877) (NB : A l'Assemblée Nationale, sa statut a été remplacée le 20 octobre 2016 par celle d'Olympe de Gouge.)

2e génération : Albert de Mun (1841-1914), René de la Tour du Pin (1834-1924)

NB : je ne parle pas ici de Lamennais, Lacordaire… qui ne sont pas des homme politiques en tant qu tels.

- **libéralisme social et solidarisme**
Vient de Pierre Leroux, 3e voie entre socialisme et individualisme. Républicains de progrès. Contexte :
- scientisme : emprunte aux observations scientifiques : solidarité imagée par les abeilles dans les ruches…
- historicisme : veut mettre en pratique mes principes du XVIIIe s (justice, égalité…). Développe une morale laïque des devoirs contre la charité religieuse.
Emile Durkheim (1858-1917) a inspiré ce mouvement. A l'opposé des sociétés primitives à forte intégration engendrant des états de conscience communs, il y a une solidarité organique des « sociétés évoluées » fondée sur la dépendance de chacun vis-à-vis de tous les autres par la division du travail. Les corps intermédiaires (corporations) pourraient contribuer fortement à cette intégration sociale. Une morale (acceptation de sacrifices…) est nécessaire. Ce solidarisme a de nombreux points communs avec le catholicisme social.
Doctrine promue par Léon Bourgeois. En naissant dans une société, on a une dette vis-à-vis d'elle (quasi-contrat), ce sont les obligations sociales.

3.4 … et à des œuvres
- **catholicisme social** : liées à la « Congrégation », à la société saint Vincent de Paul…
NB : des protestants sont aussi actifs : Jean-Frédéric Oberlin (1740-1826), pasteur luthérien dans les Vosges ; Emilie Mallet-Oberkampf (1794-1856), protestante, cheville ouvrière du mouvement des salles d'asile ; Kate Booth, fille des fondateurs de l'armée du salut, qui l'amène en France en 1881…
- **libéralisme social** : société philanthropique, caisse d'Epargne et de prévoyance (qui ne concerne pas vraiment les pauvres…)…
Caisse d'Epargne : Delessert, un des fondateurs, déclare en 1832 : « Il convient de remarquer qu'en général, l'épidémie [de choléra] a peu attaqué les personnes qui ont des livrets de caisse d'épargne. Cela tient probablement à ce qu'elle mènent une vie plus réglée et qu'elles sont habituées à l'ordre et à la sobriété ». Les promoteurs des caisses d'épargne portent une part d'utopie, Delessert écrit le « Guide du bonheur » !
Au final, en 1847, il y a 700000 livrets (sur 35 millions d'habitants). Mais les vrais pauvres n'en ont pas, bien sûr !

4. Les œuvres charitables
Fort développement des œuvres de charité au XIX e s.
ex : Paris, 1848 : 650000 soupes/an ; 1896 : 4 millions !

4.1 Grande diversité d'inspiration
Certaines œuvres sont d'inspiration religieuse :
- les **communautés religieuses** : Filles de la Charité (St Vincent de Paul), Sœurs de Nevers... Les Filles de Charité est la plus grande congrégation caritative au XIXe s : 9000 sociétés en 1878.
- Structures d'assistance gravitant autour de la **Congrégation** (Cette organisation charitable, constituée de laïcs et d'ecclésiastiques, a joué un rôle politique et religieux important, de sensibilité ultramontaine. Décline à partir de 1830). Ex : « société des bonnes œuvres ».

- société saint Vincent de Paul : ouverte en 1819 par Bailly. D'abord pensions pour étudiants, où ils ont discussions, **conférences** (bien pensantes…). Disparaissent en 1830, renaissance en 1831, Frédéric Ozanam y entre avec la volonté de faire quelque chose d'utile : faire des œuvres de charité. Prend le nom d' « œuvre de charité » en 1833, placée sous le patronage de Vincent de Paul en 1834. Pratique la visite à domicile. Croissance rapide : 1844 : 7000 confrères ; 1860 : 32500 (France+étranger).
Devient l'œuvre la plus répandue : visites, vestiaires, fourneaux, patronages, caisse des loyers de Paris… Le pouvoir impérial la voit comme un danger (les ultramontains expriment leurs inquiétudes sur la sauvegarde des états pontificaux face au processus d'unification italienne soutenu par Napoléon III) et limite son succès. Elle aura un renouveau sous la IIIe république. Face à la Congrégation très élitiste, la Conférence apparait ouverte aux étudiants, à la petite et moyenne bourgeoisie.
+ protestants (armée du salut…) + …

D'autres œuvres sont d'inspiration libérale :
Société philanthropique : créée en 1780 par des francs-maçons pour réagir face aux carences de l'aide hospitalière et paroissiale. Interrompue en 1794, renait en 1802 sous le Consulat. Innovations sociales, « soupes économiques » de Rumford (nutrition scientifique !) distribuée par Benjamin Delessert.
Avec les conf Saint Vincent de Paul, la Société philanthropique est l'œuvre la plus importante au XIXe s : fin XIXe s : fourneaux, 27 dispensaires, 3 asiles de nuit, 1 asile maternel, habitations économiques

4.2 Grande diversité d'actions
Au-delà de ces grandes œuvres généralistes, on trouve de nombreuses œuvres spécialisées.

En faveur des enfants :
- pour les femmes enceintes, en couches
- pour les jeunes enfants dont les parents travaillent : la marquise de Pastoret créé, en 1801, la 1e « chambre de dépôt » = Salle d'asile (= Établissement d'éducation destiné à recevoir, pendant le jour, les enfants des deux sexes, que leurs parents, éloignés du logis par le travail quotidien, ne peuvent garder avec eux). 1e comité des dames des salles d'asiles créé en 1826. La salle d'asile devient progressivement éducative.
- orphelinats : providence du Prado créé en 1861 par le bienheureux père Antoine Chevrier ; orphelinat des apprentis d'Auteuil, inauguré en 1871 (en 1873 à Auteuil), où les jeunes reçoivent une formation.

En faveur de la protection des filles et femmes : en plus de la compassion pour la misère, il s'agit ici d'assurer le salut (dimension morale) :
- refuges du Bon Pasteur, créées sous Louis XIV, reconstitué en 1819 : les religieuses ajoutent à leurs vœux le relèvement des filles déchues. Les couvents (30 en 1878) servent d'asiles aux filles indigentes repentantes
- refuges des sœurs de Notre-Dame-de-la-Charité (20 refuges en 1878) accueillent 3 catégories : « préservées » (à partir de 8 ans), « repenties » (qui ne doivent pas être enceintes), les « converties » (qui deviennent religieuses).

Assistance à la vieillesse : hospices et hôpitaux et :
maisons des petites sœurs des pauvres, congrégation fondée par l'abbé Le Pailleur en 1841, aidé de Jeanne Jugan.

Assistance aux malades : hôpitaux, nombreuses communautés consacrées aux soins des pauvres malades à domicile. ex : Petites sœurs de l'Assomption de Paris.

Au service des pauvres honteux : œuvres de la Miséricorde

Œuvres spécialisées dans la distribution de la nourriture : « œuvre de la bouchée de pain », « de la mie de pain »

Œuvres spécialisées dans les vêtements : « œuvre du chiffon », « œuvre des machines à coudre »
Œuvres spécialisées dans le logement : les asiles de nuit apparaissent tardivement : 1872 à Marseille, 1878 à Paris. L'armée du salut intervient à partir de l'hiver 1890-1891.
…

4.3 Des tentatives de rationalisation de ces œuvres
OCOB : Office Central des Œuvres de Bienfaisance créé en 1896 par Léon Lefébure (social catholique) a pour but de « rendre l'exercice de la charité plus efficace » par des enquêtes, des échanges d'infos, des coordinations. L'OCOB créé un « bottin de la mendicité » où il classifie bon et mauvais pauvres (70000 fiches). Il créé un répertoire des œuvres.
Coopérations entre œuvres (par ex entre Société Philanthropique et saint Vincent de Paul où l'on peut échanger bons de soupes), mais aussi rivalités entre elles, entre œuvres et administrations.
Mais au final, l'efficacité de ces œuvres reste indéterminée.
De plus, parfois sectarisme/prosélytisme des œuvres, en particulier cathos : avant la grande guerre, participer à la messe dans la crypte du Sacré Cœur le dimanche matin donne droit à 2 sous de pain.

5. L'action des pouvoirs publics

5.1 Relations entre public et privé
Public et privé se relaient :
- Les sœurs hospitalières perdent progressivement la haute main sur la direction des hôpitaux mais assurent l'essentiel du fonctionnement
- La Société Philanthropique vit en osmose avec les pouvoirs publics (malgré un refroidissement sous le II Empire).
- de nombreuses personnes sont simultanément à la tête d'œuvres privées et d'organismes publics
→ collaborations mais aussi conflits

5.2 La solution carcérale

L'hôpital des pauvres : 1656 : création de l'hôpital général de Paris. L'hôpital perd progressivement son rôle d'enfermement au XVIIIe siècle, au profit des galères et des dépôts de mendicité.
Grave crise financière des hôpitaux durant la Révolution (suppression de ressources comme l'octroi). Les congrégations qui y travaillent sont dissoutes en 1792. 1794 : vente des biens des hôpitaux. Le Directoire en 1796 rétablit les hôpitaux dans leurs biens.
L'hôpital accueille les indigents malades et distribue des secours (layettes aux mères indigentes à l'hôpital Saint Vincent de Paul…).
En 1845 : « charité légale »=115 millions dont 53 (=50 %) par les hôpitaux, qui ont donc un rôle essentiel.

Le dépôt de mendicité
1764 : création des dépôts de mendicité, pour accueillir ceux que les hôpitaux rejettent ou que les prisons ne peuvent garder. En fait, ne se différencient guère de l'hôpital général (sauf qu'ils sont de financements royal, et non de taxes de l'octroit ou sur les spectacles…). L'aspect religieux y est moins marqué. La Révolution ne change rien de fondamental : les dépôts sont des refuges pour toutes les misères.
Sous Napoléon : Le code pénal de 1810 pénalise mendicité et vagabondage. En 1808, un décret ordonne la création d'un dépôt par département. Mais en 1814, seuls 37 fonctionnent. A Riom entre 1805 et 1811, on y trouve 2% de mendiants, 61% de condamnés pour vol, 25% de prostituées et 12% d'aliénés.
La Restauration cherche à fermer ces dépôts : il en reste 15 en 1848. En 1855 : 33 ; en 1870 : 40, 1886 : 31. Avec le développement, la mendicité régresse. On pense que le progrès va bientôt rendre ces structures inutiles.
Les dépôts en fait fonctionnent mal : le travail y est très peu productif, la part des mendiants y est souvent faible, ils sont trop peu nombreux pour résoudre le problème. Ainsi, la monarchie de Juillet délivre des permis de mendicité.

5.3 L'assistance
La Révolution envisage vainement un projet de bienfaisance nationale et revient partiellement aux pratiques de l'Ancien Régime, telles l'enfermement. L'Etat ne s'empare que progressivement de sa mission de bienfaisance. Jusqu'en 1893, année de l'adoption de la loi sur l'assistance médicale gratuite, l'Etat n'intervient pas directement dans la gestion de l'assistance. Il a seulement un rôle de tutelle. Il existe par contre des structures d'assistance publique dans les communes et les départements.

L'assistance par le travail : « ateliers de charité » créés par Turgot en 1774. A Paris, plusieurs ateliers continuent de fonctionner dont un bureau de filature pendant la Révolution. D'autres sont créés : entretien voirie… Le système est abandonné en 1794-1795, repris sous l'Empire.
Au XIXe s, ils continuent d'exister. Ils apparaissent comme un moyen d'éviter l'agitation sociale (occuper les ouvriers…). Ils sont coordonnés par les bureaux de bienfaisance.
1848 : les « ateliers nationaux » proposés par le ministre des Travaux Publics Marie n'ont pas grand-chose à voir avec les « ateliers sociaux » de Louis Blanc qui sont des associations dans la lignée de

Buchez, plan d'organisation de la production à salaires égaux. Au printemps 1848, 115 000 personnes travaillent dans ces ateliers sociaux, qui sont en fait des ateliers de charité. Echec : les ouvriers, mal encadrés, s'agitent.
→ résultat maigre de l'assistance par le travail.

« Chez ma tante » (terme ironique qui vient de ces personnes qui, ne voulant pas avouer leur recours au mont-de-piété, expliquaient leur soudaine rentrée d'argent par un apport venu de la proche famille) Mont de piété : créé en 1440 à Pérouse par le récollet Bernardin de Feltre. Créé à Paris en 1778. Fermé en 1795, réouvert en 1797. La clientèle peut être pauvre. ex : cette femme qui met en gage son matelas (accroché à un clou, d'où le surnom « le clou ») le matin, achète avec des pommes de terre, les vend et récupère son matelas le soir. 1848 : le clou rouennais a 1500 matelas.
En fait, sert surtout aux personnes situées au dessus du seuil de pauvreté ou dans la misère momentanément. 70% des engagements sont des ouvriers ou des journaliers. 1875 : 75 % des engagements sont inférieurs à la valeur de 50 h de travail de manœuvre de province.

L'invention du bureau de bienfaisance
« Bureaux d'aumône » ou « Bureaux de charité » de l'Ancien Régime, structures qui apportent une aide à domicile.
Directoire : loi de 1796 qui organise ces bureaux (en utilisant maintenant le mot de « bienfaisance ») sur 2 principes : assistance à domicile, taxe pour les pauvres. Taxe qui date du Moyen Age, taxe sur le plaisir au profit de l'indigence. En 1871, le structure moyenne des ressources de 301 bureaux est : rentes : 39%, subventions municipales : 21 %, dons : 19%, états, départements, loteries : 15%, divers : 6%. Les fonds publics ne représentent que le tiers des ressources.
→ le bureau de bienfaisance est une institution de l'entre deux public/privé.
C'est la même chose pour les modalités de fonctionnement. A partir de 1831, le maire est le président du bureau de bienfaisance. Il fonctionne sur le principe du bénévolat, souvent avec des laïcs ou des sœurs de la charité. Mais sous la IIIe République, il y a une volonté de laïcisation des bureaux, avec parfois de conflits (ainsi entre sœurs de Saint Charles et Léopold Lallement, protestant, solidariste, marqué par le positivisme, à Nancy) .
Bilan : 1871 : 13367 bureaux, soit dans 1 commune sur 3. Comme chaque bureau est indépendant, la politique globale est incohérente. Les secours sont plutôt en nature, bons ou marchandises (70%) qu'en argent (13,5 %).

6. Epilogue : affirmation de l'assistance publique d'Etat à la fin du XIX e siècle
- Vieillesse/invalidité : loi de 1905 qui rend obligatoire l'assistance aux personnes de plus de 70 ans. Au nom du solidarisme, on admet que celui qui a rempli des obligations envers la société a droit à des bénéfices. Allocation : 180 francs/an=1,5 kg de pain/jour.
- tentative de système de prévoyance : l'Allemagne de Bismarck a un système de retraite depuis 1889, l'Angleterre depuis 1908. France : tentative de mise en place d'un régime par capitalisation en 1910. Echec immédiat car refusé par la CGT et le patronat.
- perte d'emploi : pas d'indemnisation directe de l'Etat, mais subventions aux communes (Fond national de chômage), alors qu'en Angleterre il y a une vraie assurance chômage depuis 1911 (1958 en France).

- 1893 : assistance médicale gratuite pour les malades privés de ressources. Mais pas d'assurance maladie, qui existe déjà en Allemagne.
- Familles : loi de 1913, allocation annuelle d'équivalent 500 g de pain par jour par enfant aux familles de plus de 5 enfants ou 2 enfants par familles monoparentales.

+ Réorganisation des services centraux du ministère et création de la direction de l'Assistance Publique (DAP) en 1889.
En 1885, l'Etat a à sa charge 3 % des dépenses totales d'assistance en France. Au final, en 1912, l'assistance d'Etat représente 0.21% du PIB. L'effort financier reste donc faible.

Avec l'affirmation du principe d'obligation, l'assistance publique va changer de nature, la notion juridique d'ouverture de droits se substituant au geste charitable fondé sur un rapport étroitement personnel. C'est la naissance du droit social. Le bureau de bienfaisance deviendra le bureau d'aide sociale en 1953.

NB : en 2014, Le budget de la Sécurité sociale (tirée du programme du Conseil national de la Résistance mis en place en 1945 par Ambroise Croizat, ministre communiste), toutes branches confondues, a été en 2014 de 472,9 milliards d'euros (montant des dépenses) pour l'ensemble des régimes obligatoires de base
(https://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9curit%C3%A9_sociale_en_France)
Les dépenses de protection sociale représentent 715 milliards d'euros en 2013, soit 33,8 % du PIB, selon les données de la Drees (service statistiques du ministère des Affaires sociales) dans son dernier rapport sur "La protection sociale en France" (La tribune, 27/05/2015).
Les dépenses de protection sociale représentent 715 milliards d'euros en 2013, soit 33,8 % du PIB, selon les données de la Drees (service statistiques du ministère des Affaires sociales) dans son dernier rapport sur "La protection sociale en France".
Pour mémoire, le budget de l'Etat pour 2013 représente 455,5 milliards d'euros de dépenses.
Le PIB français en 2014 est de 2 141,1 milliards d'euros.